

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 7 novembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	14
Nombre de présents	10
Qui ont pris part à la délibération	11

Date de convocation :
31 octobre 2016

L'an deux mille seize
et le 7 novembre 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
31 octobre 2016

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean François PATTE – Christelle
MARTINEZ MINATI - Sandrine RAMES – David VALETTE - - Florence
SIORAT - - Christèle JACKIEWICZ - Edgard PAYRASTRE - Charlène GRABIE -
Lionel AZEMAR

Excusés : Lionel PERRET – Vincent ROUILLET - Nathalie FRIQUART -
Maryline JAMIN

Procurations : Nathalie FRIQUART a donné procuration à Sandrine RAMES

Madame Charlène GRABIE a été nommée secrétaire.

I – DELIBERATIONS :

N° 2016- 46 - OBJET : Modification des statuts du SDEHG

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,
Vu la délibération du comité du SDEHG du 3 octobre 2016 approuvant modification de ses statuts,
Vu l'article L5211-17 du CGCT

Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2016, a approuvé la
modification de ses statuts,

Considérant que la modification statutaire proposée concerne la représentation substitution de
Toulouse Métropole hors ville de Toulouse, le nom du SDEHG qui devient Syndicat Départemental
d'Energie de la Haute Garonne et la commune nouvelle de Péguilhan.

Considérant que conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent
désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à
l'unanimité :**

D'approuver la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3
octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération.

N° 2016-47- OBJET : Fixation du taux en matière de taxe d'aménagement communale

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Considérant que l'article L. 331-15 du code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être défini par secteur et majoré jusqu'à 20%, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer le taux en matière de Taxe d'Aménagement Communale et demande au Conseil de fixer ce taux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Cette délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

II- Sujets soumis à discussion

1. Commission urbanisme

Lotissement Monplaisir : Mme Le Maire a reçu Mme Sandrine Rouquet présidente de l'association syndicale du lotissement. La demande de reprise des espaces verts par la commune reçoit un avis favorable du conseil municipal. L'association syndicale doit maintenant se réunir pour valider cette décision. Une demande a également été formulée pour améliorer l'accessibilité et l'éclairage de l'escalier qui remonte sur la RD1.

Lotissement des Pyrénées : L'association syndicale a été dissoute. M Degoy a adressé un courrier recommandé à la mairie signalant un problème non traité à ce jour par le lotisseur : suite à une fuite au niveau du bassin d'orage, les terres agricoles qui jouxtent le lotissement ont subi un affaissement qui gêne la circulation des engins agricoles. Ce problème devrait être pris en charge par Création Foncière.

Lotissement Les Balcons du Touron : lors du dépôt d'attestation d'achèvement des travaux, Mme Le Maire ou un membre de la commission urbanisme se déplace systématiquement pour vérifier la conformité entre les travaux réalisés et le permis de construire déposé. Dans le cas d'une non-conformité, un permis de construire modificatif peut être déposé.

La procédure de révision du PLU se poursuit avec plusieurs réunions de la commission urbanisme. Les dates des réunions publiques ne sont pas fixées à ce jour.

La révision du schéma d'assainissement sera traitée en parallèle de la révision du PLU par le SMEA. A ce jour, l'étude n'a pas débuté. Il s'agira de déterminer quels dispositifs seront les plus pertinents, en particulier, sur le versant nord de la commune : station d'épuration sur l'emplacement déjà réservé, maintien en assainissement autonome (ce qui nécessitera une mise aux normes des dispositifs individuels), micro station par quartier, dispositifs d'épuration par roseaux... ? dans ce contexte, la commune ne pourra pas se prononcer avant au moins fin 2017 sur votre éligibilité ou non à la subvention de l'agence de l'eau pour la mise en conformité de vos dispositifs d'assainissement autonome.

Il est rappelé que Cœur Lauragais dispose aujourd'hui de la compétence assainissement autonome. Le SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) a programmé des contrôles sur les communes, membres de la Communauté de Communes. Nous n'avons pas la date pour St Pierre de Lages.

2. Commission entretien des bâtiments et des espaces verts.

Christelle Martinez Minati informe les membres du conseil des travaux réalisés. Les toitures de l'église, l'école et la salle des fêtes ont été remis en état suite aux dégâts causés par la grêle. Les plafonds de l'école et la salle des fêtes repeints. Ces travaux sont pris en charge par l'assurance de la collectivité.

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie et du tennis ont débuté. Ils sont pris en charge par l'équipe technique.

Deux lampadaires ont été remplacés à Combebernard. Un projet de remplacement d'une partie des lampadaires est en cours de réflexion avec le SDEHG (dispositifs d'économie d'énergie).

Des potelets ont été mis en place par Coeur Lauragais afin de sécuriser la piste cyclable du collège. Le parvis va également être sécurisé.

La mise en place de ralentisseurs sur la RD1, sécurisation et mise en accessibilité des abris bus est toujours à l'étude. Des relevés cadastraux précis sont attendus. Le projet sera exposé aux riverains.

Des devis sont toujours en attente pour un grillage renforcé autour de l'école.

Florence Siorat et Charlène Grabié soulèvent le problème de la sécurité au niveau du passage de La Garde. La voirie est, en effet, très étroite à ce niveau et les bus circulent à une vitesse très élevée. Il serait opportun de positionner des potelets pour protéger les piétons.

3. Commission aux affaires scolaires

1 – Centre de loisirs (ALSH)

L'appel d'offre de délégation de service public pour la tranche 2017-2019 a été émis le 4 novembre (parution sur le journal « l'opinion indépendante »). L'appel d'offres a été également publié sur le site internet de la mairie.

Les offres sont attendues le lundi 28 novembre avant midi. La commission Appel d'offres se réunira le 28 novembre à 18h30.

2 – Centre jeunes

La fréquentation est faible, notamment lors des dernières vacances d'octobre. La communication doit être améliorée, ainsi que peut-être l'organisation.

M Edgard Payraastre présente des axes pour améliorer le fonctionnement et la communication :

- Transmettre le programme plus tôt
- Le centre Léo Lagrange va récupérer les adresses mail des parents des collégiens qui fréquentaient les années précédentes le centre de loisirs.
- Les infos relatives au centre jeunes vont être diffusées dans la newsletter de la mairie.
- Des soirées à thème sont susceptibles d'être organisées (jeux vidéo par exemple)
- Un regroupement avec Lanta permettrait de dynamiser le centre jeunes en constituant des groupes de jeunes de même âge. Nous allons nous rapprocher des élus de Lanta pour connaître leur position et savoir si ce rapprochement est envisageable.

Une réunion de la commission aux affaires scolaires est programmée le 21 novembre à 18h00 avec Eddy Sauvestre et Stéphane Tenas.

3 – ALAE

Une partie de la subvention de la CAF étant supprimée, nous avons demandé la création d'un poste pour la coordination du PEDT. Ce poste sera assuré à mi-temps par Eddy Sauvestre. La CAF devrait attribuer une subvention de 10 000 € pour ce poste.

4 – Projet « Ecole contre le gaspillage alimentaire »

La commune de Saint-Pierre de Lages a été choisie par le SIPOM pour faire office de village pilote pour le projet "Ecoles contre le gaspillage alimentaire" du fait de sa réalisation de repas in situ et de ses circuits d'approvisionnement proches.

Nous avons accepté cette proposition et Mme Andrade qui pilote ce projet au SIPOM, souhaite organiser une réunion de « démarrage » avec les acteurs de l'école : mairie, cuisinier, enseignants, directeur ALAE. La démarche a été accueillie favorablement par Léo Lagrange au titre de l'ALAE.

5 – Insonorisation cantine

Sandrine Rames est en charge de commander des rideaux qui amélioreront le confort phonique et également l'isolation thermique.

4. Sujets divers

Création d'un City Stade : Lionel Perret a pris des renseignements auprès de différentes collectivités (Balma, communauté de communes des Coteaux du Giroux).

Selon la prestation et le nombre de commandes (effet de groupe), il faut compter entre 50 et 100 K€. L'idée serait de démarrer les travaux en 2017 suite à un appel d'offre en bonne et due forme. Edgard Payrastre sera associé à ce projet.

Proposition de mise en place d'une boîte à livres et échange de graines par une administrée. Il s'agit d'installer dans l'espace public, des boîtes à livres, où les St Pierrins pourraient trouver des livres en libre-service et aussi déposer des livres dont ils n'auraient plus besoin. L'idée d'échanger des graines produites dans les jardins est également proposée. Ces deux idées sont validées par le conseil municipal. Nous cherchons un meuble à disposer sous le préau de la mairie.

Le concert Quint et Sens est programmé vendredi 18 novembre à 20h30 à l'église.

Le repas des aînés pourrait être programmé le samedi 17 décembre à 12h. Christèle Jackiewicz se rapproche de Mme De Beaumont pour confirmation de la date.

Un problème de programmation des cloches a été identifié. La société Laumailé est contactée pour résoudre ce décalage horaire.

Lundi 21 nov 18h00 : réunion commission aux affaires scolaires – centre jeunes

Lundi 21 nov 19h30 : réunion de travail du conseil, travail préparatoire sur la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP). Application 1 janv 2017.

Mercredi 23 nov 9h30 : réunion de travail de la commission urbanisme sur la révision PLU

Lundi 28 nov 18h30 : commission Appel d'offre, ouverture des plis Centre de Loisirs.

**La séance est levée le lundi 7 novembre 2016 à 23H00.
Le prochain conseil aura lieu le lundi 5 décembre 2016 à 20h.**

Mme Poumirol et M. Arif seront présents en début de conseil.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2016- 46 - OBJET : Modification des statuts du SDEHG

N° 2016-47- OBJET : Fixation du taux en matière de taxe d'aménagement communale

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	Absent
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	Absente
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	Absent
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlene	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	Absente-a donné procuration à Sandrine RAMES